Proposition d'agrandissement du

Projet d'aire protégée

De la Réserve Matane

Présenté par

Vertigo Aventures

Au

Comité de consultation sur la création d'aires protégées

du Bas-St-Laurent

Auteur : François Roy

240 rg 5, Ste-Angèle-de-Mérici

Qc, G0J-2H0

vertigo@globetrotter.net

581-246-2251

Préambules 1

Caractère hivernal exceptionnel : 1

Qualité du domaine skiable..... 2

Secteur Monts Blanc – Craggy – Pointu 2

Secteur situé entre la rivière Cap-Chat et le mont Blanc 3

Projet de développement du ski hors-piste via Vertigo 3

Clientèle de skieurs type : 3

Accès à la montagne 4

Retombées économiques directes du projet de Vertigo 6

Effets des coupes industrielles sur le domaine skiable 7

Proposition d'agrandissement de l'aire protégée 8

Conclusions 9

Annexe 1 : Lettre d'appui

Préambules

- Le territoire de l'arrière-pays de la MRC de Matane possède certainement l'un des plus fort potentiel de développement d'activités hivernales de montagne à l'est des rocheuses de par ses forêts ouvertes et ses landes sub-alpines.

  Déjà de nombreux locaux lorgnent ce territoire unique depuis de nombreuses années mais les difficultés d'accès hivernal ont toujours limité leurs ambitions, l'accès hivernal étant à toute fin pratique uniquement possible par l'entremise d'un pouvoyeur détenant des permis et assurances (Vertigo 2004-2013) ou lorsque les chemins forestiers sont ouverts.

- La pratique du ski « hors-piste », et particulièrement la pratique non mécanisée à peaux de phoque constitue une activité récréo-touristique en pleine croissance à l'échelle mondiale.

- L'activité industrielle détruit la qualité des domaines skiables et cause des dommages à ces milieux naturels fragiles et uniques.

Caractère hivernal exceptionnel :

- Un enneigement abondant

- Les montagnes de la réserve faunique de Matane présentent de nombreuses forêts ouvertes / prairies alpines nécessitant peu d'amémagement afin de permettre une pratique du ski hors-piste de qualité et sécuritaire.

- Le territoire de la réserve faunique de Matane est fort probablement le territoire « accessible » le plus isolé de la Gaspésie touristique lorsqu'arrive l'hiver. Cette caractéristique procure un sentiment « unique » de grands espaces et d'isolement comparable aux endroits les plus reculés de l'ouest du continent.

- Le territoire présente peu de contraintes de développement comparativement aux autres endroits de prédilection pour le ski hors-piste que l'on retrouve dans le Parc national de la Gaspésie.

- La porte d'entrée potentiel de ce vaste territoire (Saint-Jean-de-Cherbourg) a l'avantage d'être significativement plus près des Grands Centres que les autres secteurs de ski hors-piste de la Gaspésie.

Qualité du domaine skiable

Secteur Monts Blanc – Craggy – Pointu

Ce secteur est incontestablement un domaine de ski hors-piste extraordinaire, offrant une multitude d'itinéraires de descente sur de nombreux versants qui satisfont autant les novices que les experts en hors-piste. Le terrain est constitué de forêts matures qui sont parfois sillonnées de coulées naturelles ou dont l'espacement entre les arbres est souvent optimal pour permettre une descente aisée et la précipitation de neige transportée par le vent. Ce type de terrain naturel propice au ski de poudreuse n'est probablement nulle part aussi développé dans l'est de l'Amérique. Le domaine possède également de grandes prairies alpines totalement ouvertes près du sommet du mont Blanc, faisant le bonheur des amateurs de grands virages et de ski de printemps. Les pentes skiables offrent des inclinaisons de 10 à 45° et des dénivellations verticales variant de 150 à 500m (en guise de comparaison, le mont Castor fait 180m). La diversité de ce domaine est telle qu'un voyage type de 4 jours peut procurer des objectifs différents à chaque journée sans que le client repasse dans ses traces. L'exploration effectuée pendant les 8 hivers d'exploitation par Vertigo s'est soldée par de nouvelles découvertes de zones skiables majeures jusqu'à l'hiver dernier, attestant la grande variété de possibilités! La présence d'arbres sur la plupart des pentes abruptes que nous avons fréquentées diminue le risque d'avalanches et garanti une très bonne qualité de neige.

L'absence quasi-totale d'améliorations par le biais de défrichage tel que ce qui a été effectué autour de l'auberge Chic-Chocs ou par la Coop ACC en haute Gaspésie nécessite qu'au moins 1 m de neige consistante recouvre le sol pour éviter de heurter trop de souches ou de brousses en skiant, ce qui retarde l'amorce de la saison au début de février alors qu'une demande existe dès la mi-décembre! La longueur de la saison de ski hors-piste pourrait donc être rallongée moyennant un aménagement forestier de secteurs situés près du camp étant donné que les journées sont trop courtes pour s'aventurer loin en décembre – janvier.

Secteur situé entre la rivière Cap-Chat et le mont Blanc

Un peu d'exploration à ski a été effectué par l'auteur aux printemps 2010 et 2011. Bien que la possibilité de descentes hors-piste soit moindre que pour le précédent secteur, de beaux sous-bois skiables existent, tel qu'illustré sur les figures 2 et 3 . L'accès est encore plus difficile que pour le mont Blanc, sauf pour le secteur du Nicol-Albert puisqu'on peut accéder à la réserve Matane en voiture le long de la rivière Cap-Chat. Néamoins, ce secteur s'insèrerait bien dans une longue rando hivernale qui utiliserait les infrastructures de Vertigo comme départ, l'abri du SIA au lac Beaulieu et l'Auberge de Montagne.

Projet de développement du ski hors-piste via Vertigo

L'activité de ski hors-piste existe déjà dans la réserve Matane, promue par l'Auberge Chic-Chocs de la Sepaq et l'entreprise Vertigo, installée au mont Blanc depuis 2004. L'emplacement de l'Auberge Chic-Chocs fut décidé en fonction de critères d'utilisation sur 4 saisons par une clientèle contemplative très aisée. L'emplacement de Vertigo fut décidé uniquement sur des critères de qualité et diversité du terrain naturellement skiable, après 4 saisons d'exploration et de guidage commercial dans la portion des Chic-Chocs située entre le Gite du mont Albert et le lac Matane. L'entreprise **Vertigo est en voie de devenir une coopérative de solidarité à but non lucratif** qui sera principalement gérée par le noyau des guides qui furent à l'emploi de Vertigo depuis 2004. L'entreprise est membre producteur d'Aventure Écotourisme Québec, et s'est méritée la cote de haut standard professionnel en 2013.

Clientèle de skieurs type :

Une clientèle d'adeptes s'est rapidement fidélisée au produit de Vertigo et a grossi avec le bouche à oreille et une visibilité sur le web, pour atteindre un maximum de près de 200 jrs*clients par hiver entre février et le début d'avril. L'achalandage étant à la hauteur de la capacité d'accueil, aucun effort promotionnel ne fut investi, si ce n'est quelques articles en revues spécialisées ou films initiés par les distributeurs eux-mêmes. L'adepte type est un skieur et plein-airiste expérimenté, professionnel de 30 à 45 ans qui se paye parfois un voyage de ski dans l'ouest Canadien et une grosse fin

de semaine de 3-5 jours au mont Blanc par année. Des groupes sont revenus jusqu'à 6 années consécutives et déclarent que le domaine du mont Blanc est ce qui se rapproche le plus avec les Rocheuses dans l'est de l'Amérique. Pour reprendre une citation d'un jeune cinéaste américain venu à l'hiver 2012 :

We all had dreams of endless pow with nobody else in sight, but knew that would most likely not be the case. Thankfully we were wrong -- we did indeed have endless pow with nobody else around! Some of the terrain was very similar to some of Vermont's marquee lines. The only difference is, those "marquee" lines were everywhere you looked. (Équipe de tournage de Burton, hiver 2012)

Ces groupes d'habitués accueillent quelques nouveaux invités dans leur groupe, ce qui fini par bourgeonner en plusieurs groupes, mais plusieurs nous avouent être très discrets sur la divulgation de ce joyau du hors-piste, conscients que la capacité d'accueil de Vertigo est très restreinte à ce jour. Bien que la limitation du nombre d'adeptes de la glisse sur la montagne est garante d'une qualité de l'expérience par le fait qu'on puisse toujours skier de la neige vierge et qu'on se sente isolés du reste du monde, nous croyons que le domaine skiable du mont Blanc pourrait accueillir 3 groupes de 6 clients simultanément dans la plupart des cas, sans diminuer sensiblement la qualité du ski offert. L'aspect d'exclusivité au domaine serait certainement diminué au site de campement qui verrait un certain regroupement des infrastructures mais serait présent dans la journée de ski par le biais de l'encadrement guidé de Vertigo.

Accès à la montagne

L'accès aux mont Blanc et au Lac Matane se fait sur des chemins forestiers non déneigés à partir de S-J-D-C, à l'aide de puissantes motoneiges à chenille large munies de gros traineaux qui logent clients et bagages. La ballade de motoneige dure au minimum 1 heure et se révèle potentiellement aventureuse, sur une piste non travaillée et exclusivement empruntée par Vertigo et quelques rares trappeurs, gardes-chasse et une multitude d'orignaux. Un règlement stipule que seuls les gens ayant une raison reliée à leur travail peuvent circuler dans la réserve en motoneige l'hiver, en raison de la problématique des orignaux. L'accès motorisé doit donc demeurer encadré par un pourvoyeur.

Encadrement en montagne

De 2004 à 2011, tous les clients furent encadrés en tout moment du stationnement de leur voiture à St-J-de-C vers le campement de Vertigo et lors des déplacements en montagne à ski qui durent généralement toute la journée du séjour de 3-5 jours. La complexité du terrain et le risque d'avalanches justifient cet encadrement par des guides expérimentés ayant une formation spécifique en avalanche, premiers soins en régions isolés remis à jour aux 3 ans, appuyés de simulations d'évacuation en pentes abruptes. A partir de 2012, Vertigo a offert un produit non encadré au niveau du ski à 2 groupes d'adeptes possédant la maitrise du territoire, des notions de sécurité en avalanches et de déplacement en milieu montagnard hivernal. Ce type de forfait auto-guidé devrait favoriser la clientèle régionale qui possède généralement les compétences requises à ce type d'activité. A long terme, cette pratique favorisera la consolidation d'une tradition montagnarde plus respectueuse de l'environnement que la pratique plus répandue du motorisé récréatif.

Hébergement

Le client type arrive le soir à s-j-d-c et est transporté immédiatement au camp de Vertigo, constitué d'une yourte de 22' et d'une tente prospecteur pouvant accueillir 12 personnes (guides inclus). Une autre petite yourte accommode 2-3 guides tandis qu'une autre tente abrite le bois de chauffage. L'ambiance et l'équipement de la yourte de 22' en font un lieu de rassemblement après-ski et de restauration très apprécié de notre clientèle. Des tentatives de mélanger 2 groupes dans la yourte pour les repas et de les séparer pour les dodos furent moins appréciées, l'aspect intimité et camaraderie étant trop affecté. En 2012, les groupes guidés eurent le privilège de la yourte tandis que les autoguidés devaient se contenter de la tente prospecteur. Notre objectif de tripler la capacité d'accueil devra conserver l'aspect intime du séjour des groupes distincts. Dans ce but, nous suggérons fortement de rénover la yourte de 22' et de construire 2 nouvelles unités pouvant accueillir 6 personnes et une installation pour les guides qui pourrait être la yourte de 16' actuelle tandis que la tente de prospecteur pourrait faire office de bureau. Les 2 nouvelles unités pourraient être un chalet rustique du type des refuges de 16' * 16' construits par le groupe Lebel qui exploite la forêt dans la réserve, vendus à 8,000$ pièce et facilement montables. Notre projet d'infrastructures d'accueil au mont Blanc est également appuyé par le SIA qui verrait d'un bon œil cet accès au sentier, conditionnel à l'amélioration du chemin forestier, prévue pour l'été 2013 par le MRNF.

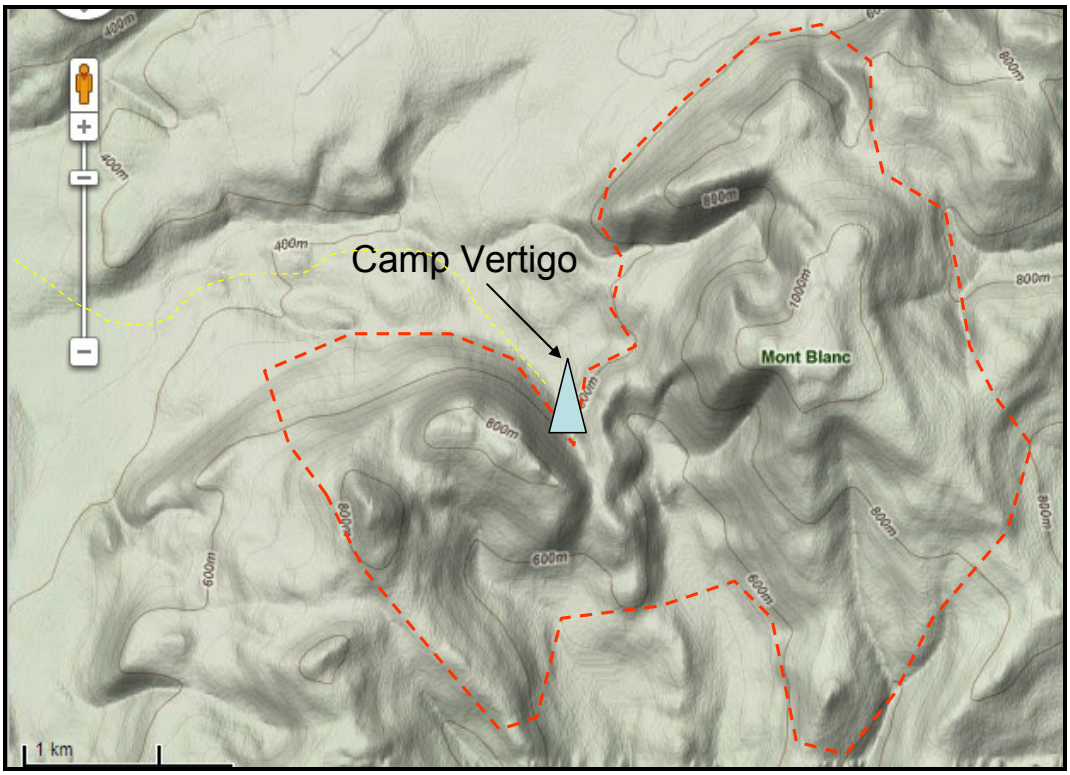

Figure 1 : Carte illustrant le domaine du mont Blanc

Retombées économiques directes du projet de Vertigo

Le nouveau plan d'affaires présenté au CLD de Matane prévoit tripler l'achalandage actuel de Vertigo au mont Blanc, moyennant l'installation de 2 autres unités d'hébergement. Le tableau suivant illustre les montants impliqués en tant que retombées annuelles directes. Les retombées indirectes sont souvent du même ordre de grandeur et pourraient bénéficier à la région dévitalisée de St-Jean-de-Cherbourg. Bien que les retombées semblent marginales comparativement à celles de l'exploitation forestière, elles sont récurentes et devraient progresser significativement étant donnée la popularité grandissante du ski hors-piste.

	Revenus bruts saisonniers	**Emplois**
Vertigo 2009-2013	20,000$	1 t.plein + 1 t.partiel (2009-2011) 2.5 mois 7 t.partiel (2013)
Tripler achalandage au mont Blanc	60,000$	2 t.plein – 7 t.partiel
Utilisation du camp du mont Blanc hors saison de ski	Rando, vélo 4mois à 20% d'occ. : 13,000$ Chasse 3 mois à 30% d'occ. : 14,000$???? Total : 27,000$	1 t.partiel 1 t.plein
Grand total	**87,000$**	**3 t.plein – 8 t.partiel saisonniers**

Effets des coupes industrielles sur le domaine skiable

A ce jour, les coupes ayant affecter directement le domaine skiable du Mont Blanc ont été concentrées sur les flancs sud du mt Craggy et est du mont Pointu, sur des pentes de l'ordre de 15-20° d'inclinaison, causant des ouvertures importantes dans les sapinières matures. Ces ouvertures permettent au vent de balayer la couverture neigeuse, ce qui diminue grandement la qualité du ski et l'aspect visuel du décor. Elles ont été effectuées dans les 5 ou 6 dernières années. L'ancienne planification quinquénale du groupe Lebel prévoyait d'autres coupes à 800m d'altitude sur la face SO du mont Blanc, qui affecteraient un des plus beaux secteurs de ski pour l'ambiance sub-alpine qu'il procure.

Bien que le pire scénario est d'avoir des zones de coupes directement dans les sous-bois skiables, limiter ces coupes au pied des montagnes ne garantirait pas que les

conditions de neige soit préservées. En effet, il faudrait prévoir une zone tampon brise-vent d'une centaine de mètres au moins.

Proposition d'agrandissement de l'aire protégée

L'actuel contour proposé pour l'aire protégée n'inclue pas le secteur Mont Blanc, un des plus beaux secteurs de ski hors-piste des Chic-Chocs et de l'est du continent. Une partie du mont Blanc est déjà protégée par une aire de récréativité désignée, un ilot protégé, bordé par de nombreuses aires de coupes à blanc. Nous proposons que cet ilot, ainsi que les monts Craggy et Pointu voisins, soient intégrés à l'aire protégée, afin de préserver la qualité du récréo-tourisme, en particulier du ski hors-piste. La portion située entre cet ilot et la proposition actuelle est très montagnarde et sauvage puisque les coupes se sont arrêtées vis-à-vis du mont Blanc le long du côté nord de la chaîne de montagnes. Joindre notre proposition au contour actuel ferait un très bel ensemble constitué des plus hautes montagnes à l'ouest de la rivière Cap-Chat, hôtes d'un terrain de ski de descente et de rando extraordinaire. La figure suivante illustre en bleu le contour que nous proposons d'ajouter .

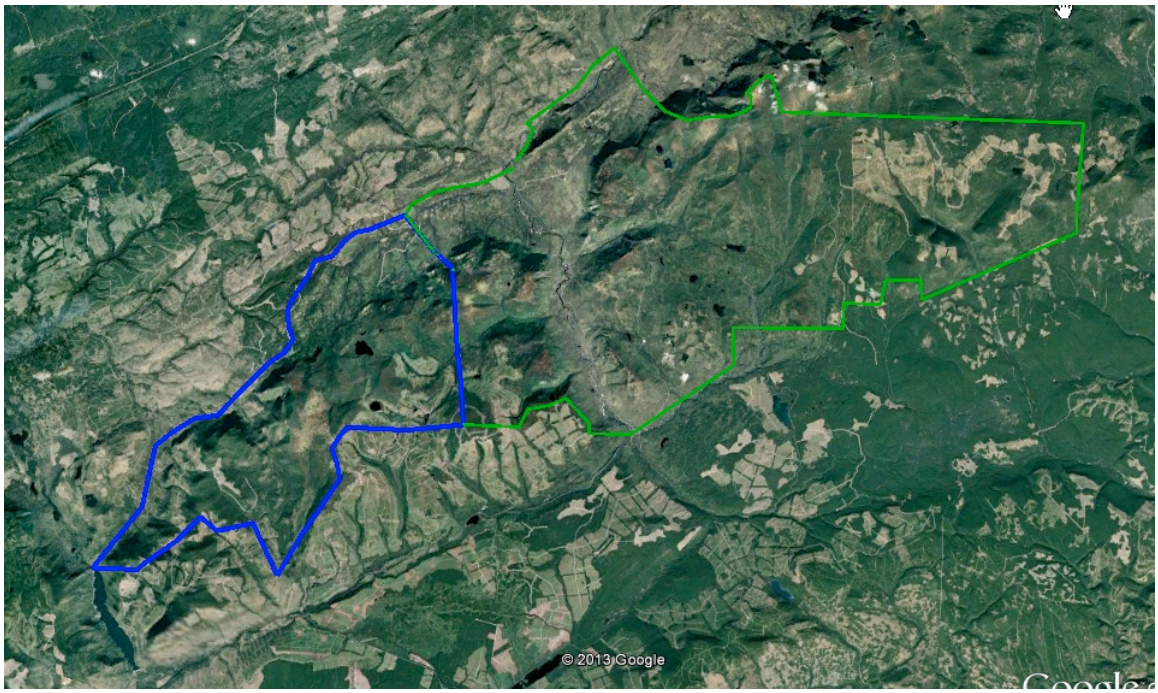

Figure 2 : contour de la modification proposée à l'aire protégée

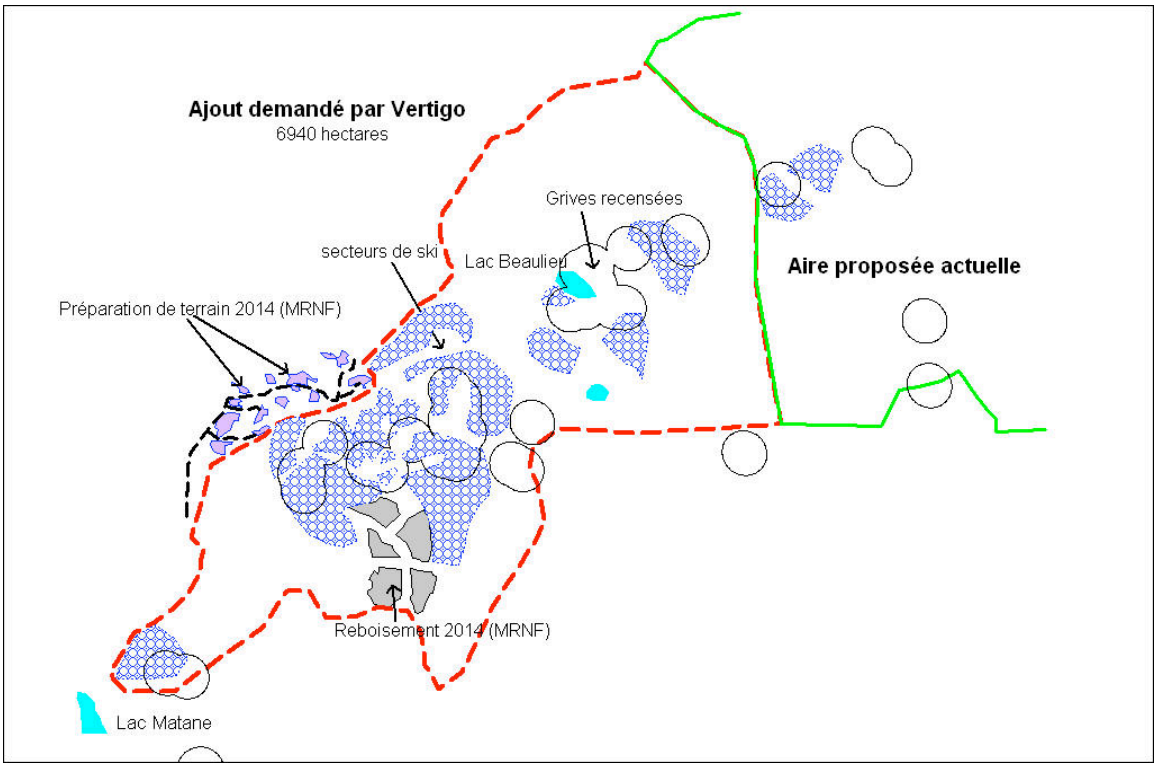

Figure 3 : Carte de la nouvelle proposition. Les zones bleues sont des secteurs très propices à la glisse hors-piste, exploitées depuis 2004 par Vertigo. On remarque la correspondance avec les secteurs de Grive de Bicknell recensée, étant donnée la haute altitude relative favorable à la grive et au ski. Notre contour englobe 90% de zone montagnarde intacte, 10% ayant déjà fait l'objet de coupes à blanc.

Conclusions

Le terrain montagnard situé entre le lac Matane et le Parc de la Gaspésie possède un potentiel récréo-touristique très élevé, inégalé au niveau du ski hors-piste dans l'est de l'Amérique du Nord. Ce territoire est également une aire de nidification importante de la Grive de Bicknell, une espèce menacée. Étant donné le relief très agressif du secteur, il est peu propice à l'exploitation forestière, à part quelques portions marginales situées dans les vallées et quelques plateaux de haute altitude. Nous croyons que de créer une aire protégée favorisant la pratique du récréo-tourisme pourrait devenir un produit d'appel pour la région et mettrait en pratique la politique de développement durable tant décriée, en plus de créer un nouveau centre d'intérêt pour les jeunes de la région.

Consultation sur les aires protégées au Bas-Saint-Laurent 2013

Lettre d'appui

CONSIDÉRANT qu'en matière d'aires protégées, la région du Bas-Saint-Laurent accuse un grand retard avec 4,5 % de sa superficie terrestre sous protection, alors que l'objectif provincial est de 12 % pour 2015.

CONSIDÉRANT que la région a exprimé en 2010 la volonté de remédier à cette situation dans son plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) et par la mise en place de la certification environnementale des opérations forestières (FSC).

CONSIDÉRANT la proposition de territoires d'intérêt que la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) a élaborée avec ses partenaires en fonction des carences écologiques identifiées par le Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs (MDDEFP).

CONSIDÉRANT que l'établissement de nouvelles aires protégées est essentiel afin de protéger la biodiversité et fait partie des critères incontournables de développement durable.

CONSIDÉRANT que le Québec s'est engagé envers la communauté internationale à protéger adéquatement la biodiversité unique et remarquable de son territoire et que le Bas-Saint-Laurent doit prendre ses responsabilités et faire sa part.

Par la présente, nous appuyons la démarche, et nous :

1. Demandons **AU MINIMUM ET SANS DÉLAI** la protection de **l'ensemble des 7 territoires d'intérêt**, afin de doter la région de noyaux de conservation représentatifs et de grande superficie dont l'intégrité serait assurée par le statut de réserve de biodiversité ou de réserve aquatique (UICN[1] catégorie III).

2. Demandons que des efforts supplémentaires soient déployés régionalement pour porter le niveau de protection à **12% du territoire terrestre du Bas-Saint-Laurent d'ici 2015**, afin :
   - de combler d'autres **carences écologiques** du réseau qui persistent en milieu forestier, humide, ou côtier, tant en territoire public que privé;
   - d'inclure les éléments de biodiversité à l'échelle du **filtre fin** (espèces rares, menacées ou vulnérables, etc.);
   - d'augmenter la **connectivité** entre les aires protégées, créer des zones tampons à leur pourtour, etc.

---

[1] Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). La catégorie III se définit comme une aire protégée qui assure la protection de la biodiversité en interdisant les activités industrielles d'exploitation des ressources tout en permettant le maintien de la plupart des activités récréotouristiques.

3. Demandons que les instances régionales mettent en place une **stratégie régionale de mise en valeur** des aires protégées afin de développer leur plein potentiel récréotouristique avec le support des autres paliers de gouvernement.

En conclusion, nous sommes d'avis qu'il faut attribuer le plus rapidement possible un statut provisoire de conservation à ces territoires afin de soustraire complètement les territoires d'intérêts à toute activité industrielle (forestière, minière, gazière, pétrolière et autres industries) et des droits qui y sont associés jusqu'à l'obtention d'un statut officiel de conservation.

Signé ce 29 avril 2013

François Roy

240 rg 5, Ste-Angèle-de-Mérici

Qc, G0J-2H0

vertigo@globetrotter.net

581-246-2251